

## Milieu familial et son influence sur le déclenchement des délits et des crimes

par

Réza MAZLOUMAN

Docteur en Criminologie

La famille, comme, l'écrit E. Passy, est en effet "la cellule première où la société puise sa bonne ou sa mauvaise substance"<sup>(1)</sup>, car elle est la base de l'organisation sociale. Lorsqu'elle est bien organisée, la société en bénéficie pour son développement dans l'avenir, sinon elle trouble sa sécurité. Il est donc indéniable que son influence, bonne ou mauvaise, sur la société peut être très déterminante.

Les criminologues ont toujours attiré l'attention sur le milieu familial et son emprise prédominante sur toutes les infractions criminelles. Déjà A. Corre a expliqué d'une manière générale l'importance de ce milieu. Il a présenté la famille comme la première cellule collective qui constitue le milieu le plus propre à former l'homme selon les exigences sociales de la race. Car elle influence un organisme malléable maintenu dans des conditions d'intimité et de permanence. Et c'est à cause de cela que les effets de l'imitation deviendront plus certains et les rayonnements de l'exemple plus féconds<sup>(2)</sup>.

---

1- Chen (Yak-Yon) "Etudes statistiques sur la criminalité en France"

P. 18.

2- "Crime et suicide" P. 490.

### *Milieu familial et son influence*

Heuyer et le Dr de Greeff qui insistent à leur tour sur l'autorité de la famille, soulignent que les caractéristiques de la famille propre du délinquant déterminent en partie, son attitude à l'égard de la société<sup>(1)</sup>. Autrement dit, l'attitude et le comportement du coupable sont révélés par le milieu familial auquel il appartient. René Resten fait observer lui aussi que l'influence criminogène de mauvaise situation familiale est certaine. Il écrit que les trois quart des délinquants mineurs ont vécu dans une ambiance familiale perturbée<sup>(2)</sup>.

Comme ces criminologues le soulignent, la famille joue un rôle important dans le comportement de ses membres, notamment celle des enfants. La famille défaillante est la source première des conduites anti-sociales de l'enfant, parce que c'est l'unique milieu qui lui est imposé. Il y est né et est obligé d'y vivre, au moins au cours de ses premières années. C'est au sein de la famille qu'il doit trouver réunies toutes les conditions qui lui permettent de s'intégrer à la société dès son plus bas âge. C'est pourquoi, on l'a appelé le "milieu inéluctable"<sup>(3)</sup>. Parmi tous les facteurs qui forment et influencent ces petits êtres, l'ambiance familiale a une place prépondérante. En tenant compte de la plasticité des enfants, la responsabilité de ce milieu devient plus grande. C'est à cause de cette emprise que Graty écrit que le père est un Dieu pour l'enfant. Ce qu'il fait, est incontestablement juste et bon. Si l'enfant voit un Dieu dans son père; il ne faut pas néanmoins oublier la mainmise et l'ascendant de la mère principalement dans les premières années de sa vie<sup>(4)</sup>.

---

1 - "Psychiatrie- psychologie- psychanalyse", Société internationale de criminologie. 1957.

2 - "Caractérologie du criminel" p. 106.

3 - Laignel-Lavastine et Stanciu (V.V) "Précis de criminologie" p. 228.

4 - Ibid.

L'enfant se comportera en société comme il voit et apprend dans sa famille. C'est pour cette raison que J. Chevanne-Péringny affirme:

«Lorsqu'on recherche les causes de la criminalité juvénile, on est en premier lieu amené à accuser la famille»<sup>(1)</sup>.

C'est donc dans la famille qu'il faut chercher le principe de la moralité de l'enfant. C'est elle, qui exerce une influence très importante sur sa personnalité, son affectivité et sa croissance naturelle. Un milieu pernicieux, aggrave des prédispositions caractérielles, alors qu'une ambiance éducative les résorbe. Aussi un bon milieu affectif et familial est dans la plupart des cas souhaitable. Car il détend, apaise, encourage et donne confiance<sup>(2)</sup>.

Quand le foyer est anormal ou désuni, il exerce une mainmise nocive sur le développement et l'affectivité de l'enfant et par conséquent, sur sa possibilité d'adaptation sociale. Il va de soi que la famille désorganisée non seulement ne peut plus remplir sa tâche vis-à-vis de l'enfant, mais provoque sa dégradation et sa chute. Car le résultat des atteintes causées par la privation d'une ambiance familiale normale est pour lui le risque d'adapter des modes de comportements antisociaux<sup>(3)</sup>.

#### **A- DISLOCATION FAMILIALE ET DELINQUANCE JUVENILE**

Il est superflu de démontrer ici combien une vie familiale saine et équilibrée est la condition fondamentale de l'épanouissement et du développement harmonieux des enfants.

Le milieu familial est le plus souvent perturbé par la dislocation de la famille, qu'elle résulte de la mort du père, de la mère, du divorce, ou de

---

1 - Chen (Y.Y). Ouv. Cit. P. 18.

2 - Chazal (J) "Etudes de criminologie juvénile" p. 79.

3 - O.N.U. "Les enfants privés d'un milieu familial normal" p. 13.

la séparation prolongée des parents. Il y a beaucoup de jeunes délinquants qui ont été élevés dans des familles désorganisées et des foyers où le lien conjugal s'était relâché.

La mort du père est plus grave dans l'optique que nous avons retenue, que celle de la mère, parce que cet événement désorganise toute la vie familiale, en particulier celle des enfants. En général, après la mort du père, les enfants sont abandonnés à leur sort, chacun va de son côté au gré de ses fantaisies et il n'y a plus aucune cohésion entre les membres de cette famille. Si la mère se remarie, l'avenir de l'enfant reste le même, souvent s'aggrave à cause de l'hostilité ou de la brutalité du beau-père. Van Bemmelen pense que "le fait de perdre l'un des deux parents est plus criminogène que le divorce des parents"<sup>(1)</sup>.

Ces déficiences se trouvent fréquemment dans les conditions réelles d'existence de la famille iranienne.

Généralement, la carence affective, le manque de protection, l'absence de l'enfant à ses propres instincts qui le pousse au vagabondage-premier pas vers la délinquance-tout provient de la dislocation de la famille. En étudiant la situation familiale des enfants délinquants, on constate que beaucoup n'ont plus qu'un seul de leurs parents naturels ou sont complètement orphelins. Une telle situation ne peut avoir que des effets désastreux pour l'enfant en le poussant à se révolter contre la société.

Le divorce et la séparation des parents provoquent également la déchéance de l'enfant. Il se sent privé de l'affection et des soutiens réels dont il a besoin. Il est incontestable que la présence des parents lui est nécessaire et permet l'épanouissement de son caractère. D'autre part, la prise en charge

---

1 - Greeff(E) "Introduction à la criminologie" p. 61.

### *Milieu familial et son influence*

des enfants d'autrui par le beau-père ou la belle-mère est une obligation qui n'est pas en général adoptée de bon gré dans les foyers iraniens. Les belles-mères sont souvent méchantes, injustes et jalouses, et les beaux-pères sont violents et brutaux. Il est évident que tous les bouleversements marquent l'âme et l'esprit de l'enfant. Son passage continu d'un foyer à l'autre est lui-même un élément d'insécurité et d'instabilité dans sa vie. Heuyer insiste sur l'importance qu'il faut reconnaître à la désorganisation de la famille qui entraîne souvent la délinquance du mineur à cause des troubles affectifs profonds, ou de l'anxiété qu'elle suscite chez lui<sup>(1)</sup>.

Il résulte d'enquêtes effectuées que plus de la moitié des enfants délinquants et vagabonds sont issus d'une famille dissociée et disséminée par le décès des parents ou de l'un d'eux, le divorce ou la séparation.

Voici les résultats d'une enquête sur la situation familiale des jeunes des centres d'Education Surveillée au Maroc<sup>(2)</sup>:

	Fkih Ben Salah (1955) sur 100 mineurs	Ain Es Sebba (1955) sur 129 mineurs	Sur l'ensemble des établissements (1955) sur 958 mineurs
Orphélin complet	27%	10%	15%
Orphélin de père	30%	24%	20%
Orphélin de mère	10%	15%	8%
Famille complète	24%	39%	49%
Famille dissociée	9%	12%	2%
		Père remarié	3%
		Mère remariée	3%

---

1 - Di Tullio(B) "A propos de la dynamique des délits des mineurs"  
p. 128.

2 - Seloses(J) "Introduction à l'étude de la délinquance juvénile au  
Maroc" p. 311.

La situation familiale de 352 enfants délaissés en 1956 était la suivante<sup>(1)</sup>.

Parents vivants	13%
Père décédé	20%
Mère décédée	16%
Père décédé, mère remarié	13%
Mère décédée, père remarié	7%
orphélin complet	31%

Selon les statistiques du Bureau du Service Social dépendant du tribunal correctionnel du Caire, sur les 112 cas de délinquance au cours des années 1945-46, 43 délits soit 39% ont été commis par des enfants appartenant à des foyers détruits<sup>(2)</sup>.

Voici le résultat d'une autre étude portant sur 798 mineurs délinquants en Egypte<sup>(3)</sup>.

décès du père	92
décès de la mère et du père	13
décès de la mère	30
parents séparés	14
parents divorcés	96
autres cas	5
foyers non détruits	448
Total	798

1- Ibid p. 313.

2- Kamel(M) "La jeunesse délinquante" p. A8.

3- Ibid p. 47.

### *Millieu familial et son influence*

D'après les statistiques des Ecoles gouvernementale de correction des orphélins dans le même pays, 30% du nombre total des pensionnaires étaient orphélins de père et 18% orphélins de mère. Les 52% restant sont des enfants dont des parents vivent séparés ou remariés. "Ce dernier cas, écrit M. Kamel, se rencontre plus fréquemment en Egypte qu'en Europe, car le divorce y est plus répandu, surtout parmi les classes pauvres et ignorantes. Ceci est dû à la législation coranique qui facilite grandement les formalités de divorce"<sup>(1)</sup>.

Selon le rapport annuel du Ministère Jordanien des affaires sociales pour l'année 1961-62, 384 mineurs délinquants sur 1405, ne connaissaient pas l'équilibre affectif et la stabilité familiale. Cette enquête précise la situation de ces délinquants<sup>(2)</sup>:

Père décédé	208
mère remariée en abandonnant ses enfants	80
mère non remariée	128
Mère décédée	74
père non remarié	18
père polygame	58
Parents décédés	40
Divorce et séparation de corps	62

Le dépouillement des résultats de deux enquêtes portant sur les enfants délinquants dans le centre de Tanger au Maroc, permet d'établir le

---

1- Ibid.

2- El Aougi(M) "Evaluation des méthodes utilisées pour la prévention de la délinquance juvénile dans les pays arabes" p. 44.

tableau suivant<sup>(1)</sup>.

	étude sur 1187 dossiers en 1956	étude sur 1000 dossiers en 1960
orphélins complets	17%	8/2%
orphélin de père	25%	20 %
orphélin de mère	11%	11/4%
familles dissociées	8%	8/4%

Près de la moitié des familles, écrit A. El Bacha, compte une séparation ou plusieurs remariages successifs pour les hommes d'une quarantaine d'année assez fréquemment jusqu'à 4 ou 5, ou une séparation suivie d'un essai de réconciliation<sup>(2)</sup>.

Les enquêtes citées corroborent les théories affirmant que le déséquilibre familial est un facteur important dans la détermination du comportement des enfants délinquants. Elles montrent jusqu'à quel point la famille joue un rôle fondamental dans l'éducation de l'enfant, dans la stabilité de sa vie et dans sa préservation contre les actes délictueux.

Elles soulignent en même temps l'importance que revêt l'absence de parents, notamment de père, dans le foyer.

## **B - FAMILLE TRAUMATISANTE ET DELINQUANCE DES ENFANTS**

La mauvaise structure de la famille est une autre cause essentielle de l'anomalie des foyers. C'est un fait bien connu qu'une bonne organisation familiale joue un rôle important dans la création d'un milieu normal et favorable au développement, à l'épanouissement, à la formation des enfants. Alors que les enfants qui vivent dans un foyer mal assorti et irrégulier, sont menacés dans leur santé morale, leur éducation et

---

1 - El Bacha(A) "Quelques aspects particuliers de la délinquance juvénile dans certaines villes du royaume du Maroc" p. 19.

2 - Ibid.

aussi en ce qui concerne leurs possibilités d'adaptation à la société.

Le fondement de l'organisation familiale est le mariage. Quand la situation du mariage est mauvaise, le foyer sans nul doute sera perturbé, ce qui touchera directement la société.

Très souvent dans les familles musulmanes, l'impuberté des mariés, le mariage précoce et la très grande différence d'âge entre les conjoints perturbent gravement l'harmonie du foyer. La différence d'âge dépasse souvent 50 et même 60 ans. L'homme est très âgé et la femme très jeune, parfois même impubère.

Nous tenons à dire que la différence d'âge est non seulement une cause de dissociation familiale par la mort du père, mais qu'elle est aussi le motif d'autres anarchies familiales.

La polygamie et le concubinage sont aussi des facteurs fondamentaux qui brisent la cohésion des foyers<sup>(1)</sup>. La polygamie retranche non seulement la femme de la vie sociale, mais prive l'enfant de l'affection à laquelle il a droit. Quand l'enfant vit dans une famille polygame qui s'accroît parfois de concubines, son vagabondage est presque certain.

Selon l'enquête effectuée par le centre national de recherches sociales et criminologiques du Caire sur les enfants délinquants<sup>(1)</sup>, accusés de vol dans cette ville, 7/20% étaient orphélins de père, 8/6% orphélins de mère, et 10/7% étaient issus d'une famille désunie par le divorce des parents.

En plus, 42/3% des pères et 29/8% des mères de ces délinquants s'étaient mariés plus d'une fois, 6/2% des pères étaient polygames. Ajoutons que 11,2% des pères et 5,5% des mères s'étaient mariés à moins de 20 ans.

Le nombre trop élevé d'enfants est une des causes de la baisse du

---

1- O.N.U. "Etude comparée sur la délinquance juvénile" pp. 23-24.

niveau de vie et de la Pauvreté. Bouhdida a étudié le milieu social de 111 criminels à Tunis et de 99 à Sousse en concluant que respectivement 22 et 14 avaient une vie familiale normale. ces nombres tombent à 11 et 2, si l'on considère que la vie familiale devient tout à fait pathogène à partir de quatre enfants. C'est à dire que 90% des détenus à Tunis et 97% à Sousse avaient une vie familiale plus ou moins disloquée<sup>(1)</sup>.

Le même auteur a examiné les rapports de la famille polygame et nombreuse avec la délinquance féminine et juvénile. Il a été frappé de la correspondance entre le malaise familial et l'augmentation du taux pénal comme suit<sup>(2)</sup>:

91% des prisonniers Sahéliens, ainsi que 60,3% des criminels de la région de Tunis, étaient orphélins de l'un des deux parents ou des deux. Le résultat des études réalisées sur ces deux groupes précise que près du quart appartenait à un foyer polygame et près du cinquième avaient plus de quatre frères et soeurs.

Dans les foyers fanatiques et pauvres, les parents illétrés n'ont pas en général l'éducation nécessaire pour remplir leur rôle fondamental qui est d'élever l'enfant et de le préparer à la vie en société. Ils ne comprennent pas qu'il est nécessaire de le prémunir contre les dangers de la vie. Ils en sont souvent incapables. L'enfant arrive à l'âge où il doit multiplier ses contacts avec le monde extérieur, alors qu'il est absolument dépourvu de la préparation indispensable. Quand l'enfant, au sein de la famille, n'apprend pas quelles sont les normes et les valeurs qui ont cours dans la société où il va entrer, il est menacé de perversion. Souvent dans les foyers musulmans,

---

1- "Criminalité et changements sociaux en Tunisie" p. 24.

2- Ibid p. 35.

même les parents qui ont reçu une bonne éducation n'assument pas leurs devoirs envers l'enfant. Chaque enfant délinquant révèle la faillite de l'éducation dont tout d'abord la responsabilité incombe directement aux parents.

D'autre part, la sévérité et les mauvais traitements qui sont la plupart du temps accompagnés de punitions corporelles, influencent l'esprit de l'enfant. Ce qui le pousse parfois à quitter le toit paternel.

Il est également fréquent que les disputes éclatent entre les époux ou d'autres membres de la famille qui vivent parfois dans un même logement. Il est naturel que, si les époux continuent à disputer, cette situation provoque la haine entre eux, la vie familiale exigeant au contraire de nombreuses concessions. Ils préparent le terrain où se développent peu à peu des complexes et des sentiments hostiles. L'effet de ces sentiments sera la haine accumulée qui déclenchera parfois le crime.

Il est évident que les disputes fréquentes des parents, au cours desquelles la femme est souvent battue, sont très nocives pour la formation et l'épanouissement de l'enfant. Ces scènes provoquent certainement des troubles profonds qui sont à l'origine de la criminalité de l'enfant dans l'avenir.

"La jeunesse, écrit A. Bouhdiba, va au crime pour fuir un milieu familial traumatisant. La recherche de la bande est une compensation du déficit affectif. C'est elle qui garantit la sécurité et qui permet de substituer au moi collectif de la famille défaillante un moi collectif nouveau"<sup>(1)</sup>.

D'autre part, l'esprit de l'enfant est fortement influencé par la milieu où il vit, par l'éducation qu'il reçoit et par les exemples dont il est le témoin quotidiennement. Il apprend ce qui se passe entre les parents à la maison. Il tâche de l'imiter dans ses comportements. Par exemple, les désaccords et

---

1 - Ouv. Cit. p. 75.

les disputes répétées des parents, non seulement perturbent l'ambiance familiale, mais rendent l'enfant agressif et brutal.

“Il est bien évident, écrit René Rosten, que la famille représente pour l'enfant une image en raccourci de la société et qu'il sera amené à se comporter en société comme il s'est d'abord conduit en famille”(1).

Prenons un exemple relatif à ce sujet à Téhéran:

Un garçon qui avait tué sa voisine racontait qu'il a toujours été le témoin des conflits sanglants de ses parents. Ils se frappaient brutalement. Son père frappait très souvent sa mère avec une ceinture et d'autres objets. C'est pourquoi, quand il s'est disputé avec sa voisine, il est entré dans la cuisine, a pris un couteau et l'a enfoncé dans le ventre de cette dernière.

Très souvent, l'enfant prend exemple sur ses parents. Il modèle son comportement sur le leur. Or, s'il arrive que l'enfant commette un crime avant qu'il ait la maturité de l'esprit, il en est donc la victime plutôt que l'auteur.

M. Kamel souligne que de nombreux délinquants en Egypte sont issus de familles où règnent la dissension et le désaccord. Une enquête portant sur 761 enfants délinquants dans ce pays indique que 223 soit 29.3% provenaient de telles familles(2).

D'après les statistiques du Bureau du Service Social sur 431 cas de délinquante juvénile, publiées à Bagdad en 1956, l'origine de la délinquance de 55 cas soit 13% environ, était l'absence de protection et de direction paternelle. 175 cas soit 40% étaient dus aux mauvais exemples des parents et l'éducation défectueuse reçue à la maison, et 122 soit 28% étaient dus

1 - Ouv. Cit p. 41.

2 - Kamal(M), Ouv. Cit. p 59.

à la déficience de l'environnement<sup>(1)</sup>.

Selon une enquête effectuée sur 638 enfants délinquants au Liban, publiée dans le Bulletin de l'Union pour la protection de l'enfance dans ce pays pour l'année 1962, 68 mineurs étaient issus de familles désunies, et 103 vivaient sans famille pour différentes raisons: les parents les avaient abandonnés, les enfants s'étaient enfuis du foyer paternel à cause des mauvais traitements des parents, la dégradation morale et l'ignorance de ces derniers<sup>(2)</sup>.

La manifestation des tendances criminelles dans le milieu familial cause également la délinquance des enfants et leur dégradation morale. C'est pourquoi, l'imoralité, l'alcoolisme ou la toxicomanie, la criminalité, ... des parents et des autres membres de la famille sont déplorablement pour les enfants, surtout que les parents dans ces foyers n'ont jamais conscience de leur responsabilité à l'égard de leurs enfants.

On a pu conclure d'une étude qui a porté sur 464 délinquants en Égypte que 30% de ceux-ci appartenaient à des familles dont certains membres ont déjà été des criminels, condamnés à cause des divers délits<sup>(3)</sup>:

<b>Enfants connus de la police</b>	325	70 %
Enfants et familles connus de la police	139	30 %
Père criminel	79	17 %
Mère criminelle	17	3,7%
Père et mère criminels	7	1,5%
Père, mère, frère ou sœur	3	0,6%
Père et frère ou sœur	4	0,9%
Frère ou sœur	29	6,3%

1 - Iraitm(K). Ouv. Cit. pp: 101-103-117.

2 - O.N.U. "Étude comparée sur la délinquance juvénile" p. 23.

3 - Kamel(M). Ouv. Cit. p. 57.

D'après l'enquête effectuée sur 974 délinquants en Turki<sup>(1)</sup>:

99 délinquants avaient la mère décédée

212 délinquants avaient le père décédé

53 délinquants avaient les parents décédés

126 délinquants étaient en butte à de mauvais traitements des parents

76 délinquants n'étaient bien soignés par leurs parents

40 délinquants étaient sans parents du tout

8 délinquants avaient les parents condamnés

76 délinquants avaient un père condamné

3 délinquants avaient une mère condamnée

Prenons quelques exemples dans les prisons à Téhéran:

La situation des membres de la famille d'un criminel qui était 50 fois récidiviste, était la suivante:

Sa femme contrebandière d'opium

Sa fille contrebandière, voleuse, pickpocket

Son fils voleur et receleur

sa petite fille, âgée de 15 ans, enfermée au centre de la rééducation à Téhéran, condamnée 6 fois à la prison malgré son âge, à cause de ses récidives.

Son gendre criminel.

Un autre criminel, récidiviste 36 fois, disait que son père, deux de ses frères, son grand père, ainsi que son beau-père étaient emprisonnés pour contrebande et.....

Un enfant délinquant racontait que son père en attirant la confiance

---

1- O.N.U. "Etude comparée sur la délinquance juvénile" p. 23.

### *Milieu familial et son influence*

du patron, volait au magasin tout ce qu'il pouvait. Aussi, il a facilement appris la méthode du vol.

Deux enquêtes réalisées à Tunis et à Sousse précisent que 12,6% et 19% des prisonniers avaient ou ont les parents détenus. Si l'on tient compte des autres membres de la famille: frères, oncles, cousins au premier degré, le pourcentage s'élève à 35,1% à Tunis et à 54% à Sousse. Quelquefois, ce sont des familles entières transplantées en prison<sup>(1)</sup>.

La plupart du temps, le besoin d'argent pour se procurer une drogue, produit des conséquences très déplorables. Souvent les pères toxicomanes deviennent la cause de la perversion sociale de leur femme, de leurs filles ou même de leurs fils par le milieu criminel qu'ils ont créé à cause de leur habitude. Prenons un exemple relatif à cette question qui a lieu à Téhéran:

Une fille âgée de 17 ans porta plainte contre son père opiomane qui l'obligeait à la prostitution et aidait les hommes à la violer, pour gagner d'argent qui lui permettaient de se procurer la drogue.

Ajoutons que les parents drogués causent aussi la toxicomanie de leurs enfants, soit par négligence, soit volontairement. Les exemples ne sont pas rares en Iran.

### **Reference**

- 1 - Bouhdiba(A), "Criminalité et changements sociaux en Tunisie". Tunis. 1965. Université de Tunis.
- 2 - Chen(Y.Y), "Etudes statistiques sur la criminalité en France de 1895 à 1930". Paris. 1937. Pierre Bossuet.
- 3 - Chazal(J), "Etudes de criminologie juvénile". Paris. 1964. P.U.F.
4. Corre(A), "Le crime et suicide". Paris. 1891. Octave Doin.

---

1 - Bouhdiba, Ouv. Cit. p. 55.

- 5 - Di Tullio(B), "A propos de la dynamique des délits des mineurs. "In: Hommage à Georges Heuyer pour un humanisme médico-social. Paris. 1961. P.U.F.
- 6 - El Aougi(M), Evaluation des méthodes utilisées pour la prévention de la délinquance juvénile dans les pays arabes. O.N.U. Revue internationale de politique criminelle. No 21. 1963.
- 7 - El Bacha(A), "Quelques aspects particuliers de la délinquance juvénile dans certaines villes du royaume du Maroc." O.N.U. Revue internationale de politique criminelle. No 20. 1962.
- 8 - Greeff (E), "Introduction à la criminologie". Deuxième édition. Premier volume. Paris. 1947. Joseph Vandenplas.
- 9 - Iraim(K), "Etude de la délinquance juvénile en Irak". Thèse de Droit. Paris. 1961.
- 10 - Kamel(M), "La jeunesse délinquante-Etiologie et remède". Editions universitaires d'Egypte. Le Caire. 1956.
- 11 - Laignel-Lavastine et Stanciu (V.V), "Précis de criminologie". Paris. 1950. Payot.
- 12 - O.N.U. "Les enfants privés d'un milieu familial normal". New-York. 1952.
- 13 - Id, "Etude comparée sur la délinquance juvénile". Publication IV. No de vente: 65. IV. 6. New-York.. 1965.
- 14 - Resten(R), "Caractérologie du criminel". Paris. 1959. P.U.F.
- 15 - Selosse(J), "Introduction à l'étude de la délinquance juvénile au Maroc. "Extrait du: "Bulletin économique et social du Maroc". Vol XXI. No 75. Troisième trimestre 1957.
- 16 - Société internationale de criminologie," Psychiâtrie-psychologie-psychanalyse". Paris. 1957. Premier semestre.